



Bron, le 16 janvier 2018

Mise en place « Devoirs Faits »

Le programme « Devoirs Faits » rentre en application au collège Théodore MONOD à compter du lundi 22 janvier 2018.

Ce programme permettra aux élèves volontaires d’avoir accès, en fonction de leur emploi du temps, à une ou plusieurs heures d’accueil au collège pour faire leurs devoirs.

L’encadrement est assuré par des enseignants volontaires, qui seront là pour aider vos enfants dans la réalisation de leurs devoirs.

Le programme « Devoirs Faits » ne se substitue pas aux études dirigées, ni aux aides aux devoirs proposées par le centre social du petit Taillis.

15 groupes sont mis en place les lundis, mardis et jeudis de 15h35 à 16h30 et de 16h30 à 17h25, auquel s’ajoute un groupe les mardis de 14h25 à 15h20.

En cas de demande supérieure à l’offre, priorité sera faite aux élèves ne bénéficiant pas des études dirigées.

Le cumul des aides par le centre social et le collège dans le cadre de « Devoirs Faits » est déconseillé. L’affectation à un ou plusieurs groupes sera faite par les CPE en fonction des priorités et des places disponibles

L’inscription au programme « Devoirs Faits » vaut engagement sur le reste de l’année.

La Direction du collège

Bulletin de demande d’adhésion au programme « Devoirs Faits » à déposer dans l’urne à l’entrée du collège.

Je soussigné M., Mme.....

Représentant légal de l’élève Classe :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) :

Souhaite inscrire mon enfant au programme « Devoirs Faits » sur le ou les créneaux suivants :
(Entourer le ou les créneaux en fonction de l’emploi du temps de l’élève)

Lundi	Mardi	Jeudi
	14h25 – 15h20	
15h35 – 16h30	15h35 – 16h30	15h35 – 16h30
16h30 – 17h25	16h30 – 17h25	16h30 – 17h25

Accord de l’établissement (créneaux surlignés et inscrit sur Pronote)

Refus de l’établissement motivé :

.....
.....